

Monsieur le Président,

Dernièrement, vous m'avez fait parvenir un questionnaire afin de connaître ma position dans le domaine de l'environnement. Veuillez trouver ci-après mes réponses.

o Pesticides

Non. Néanmoins, des contacts seront pris avec la Chambre d'Agriculture et les organisations agricoles afin de mener une réflexion sur la rationalisation de leur utilisation.

o OGM

A l'heure actuelle, il me semble que l'objectif est atteint dans le domaine de nos AOC compte tenu de leur cahier des charges.

o Agriculture Bio:

Oui. Dans le contrat de développement durable adopté par la Majorité Départementale du Jura, les élus se sont fixés pour objectif de doubler le nombre d'exploitations ((bio » d'ici 2012 et d'engager les actions nécessaires dans ce sens.

o Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles:

Non. En effet, je m'engage à ne pas augmenter la fiscalité au cours de mon mandat 2011-2014 et le cas échéant je m'y tiendrai.

o Action d'éducation à l'environnement:

Oui. Je vous rappelle que j'ai déjà salué le travail mené par .1NE lors de nos précédents échanges de courriers et tout projet innovant sera étudié.

o Pollution lumineuse sur le Jura:

Oui. Cependant, les mesures à prendre ne devront pas se faire au détriment des impératifs de sécurité des personnes.

o Réduction des déchets à la source et compostage:

Oui. Le Conseil Général mène actuellement une réflexion afin d'élaborer un nouveau plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés qui prend en compte ces deux aspects.

o Qualité de l'eau:

Les projets dont j'ai connaissance seront implantés sur des zones qui ne relèvent pas du canton,

Pour ce qui est des rivières et des lacs, je vous rappelle mon engagement de longue date dans ce domaine

o Zone Humide — Parc National (Basse Vallée du Doubs et Bresse)

Non. Les contraintes d'un parc national sont trop importantes.

o Branche Sud LGV:

Non. Le Jura souffre d'enclavement depuis fort longtemps et notamment le Haut Jura, la Branche Sud est une réponse à ce problème.

o Liberté des Associations

Oui. A condition que cette liberté s'exerce toujours dans un cadre respectueux des opinions de chacun et que l'aménagement du territoire soit concerté et partagé par le plus grand nombre.